



## Procès-verbal n° 31

### de la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 14 décembre 2022 à 19h00 à la Grande Salle, à Bex

---

**Présidence :** M. Philippe Sarda

**Excusés :** Mme Martine Gerber, MM. Julien Desarzens, Jean-Michel Haldi,  
Benjamin Schwab, Urs Wenger,

---

#### 1. Appel

Avec 54 membres présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Après avoir souhaité la bienvenue à la Municipalité, aux conseillers et conseillères ainsi qu'à la presse et au public, M. le Président apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité et l'ordre du jour est établi comme suit :

1. Appel
2. Communications du Président
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Vote électronique
5. Rapport des commissions
  - 5.1. Sur le préavis n° 2022/19 « Nouveaux règlements communaux sur la distribution de l'eau et sur l'évacuation et l'épuration des eaux »  
*Rapporteur pour la commission ordinaire* M. Swan Tack  
*Rapporteur pour la commission des finances* M. Christoph Roesler
  - 5.2. Sur le préavis n° 2022/20 « Remplacement du tracteur forestier »  
*Rapporteur pour la commission ordinaire* M. Pierre Carminati  
*Rapporteur pour la commission des finances* M. Bernard Pulfer
6. Budget 2023  
*Rapporteur pour la commission des finances* M. Christophe Barbezat
7. Motions, postulats, interpellations
  - 7.1. Interpellation de Mme la conseillère Annelise Cretton intitulée « Cimetière »
8. Communications de la Municipalité
9. Vœux et demandes de renseignements

#### 2. Communications du Président

M. le Président donne connaissance à l'assemblée des courriers qui lui ont été adressés par :

- la Municipalité en accompagnement des préavis discutés dans cette séance ainsi que les rapports y relatifs ;
- la Police du Chablais transmettant les bons vœux pour les fêtes de fin d'année.

Il remercie la Municipalité de l'avoir associé au brunch des entreprises organisé par le FC Bex.

Il informe l'assemblée avoir reçu des invitations et participé :

- à la fête annuelle de l'ARES ;
- à l'Assemblée générale du Minot;
- à la soirée annuelle de la FSG ;
- à la fête de Noël de l'AVIVO.

Il a également reçu la Préfète dans les bureaux de l'administration communale dans le cadre de sa visite annuelle dans les communes.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2022**

Le procès-verbal n° 30 de la séance du 16 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

### **4. Vote électronique**

Afin de pouvoir être en conformité et, dans l'attente de la révision du Règlement du Conseil communal, l'utilisation du vote électronique doit être validée.

La discussion n'étant pas demandée, il est passé au vote de ce nouveau système de vote.

Le Conseil communal de Bex valide par 51 oui et 2 abstentions l'utilisation du vote électronique pour les séances du Conseil communal.

### **5. Rapport des commissions**

#### **5.1 Sur le préavis n° 2022/19 « Nouveaux règlements communaux sur la distribution de l'eau et sur l'évacuation et l'épuration des eaux »**

M. le conseiller Swan Tack donne lecture du rapport établi pour la commission ordinaire.

M. le conseiller Christoph Roesler donne lecture du rapport établi pour la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

Le règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux et son annexe est passé page par page. La discussion n'est pas demandée.

Le règlement sur la distribution de l'eau et son annexe est passé page par page. La discussion n'est pas demandée.

*Arrivée de Mme la conseillère Anna Russo ce qui porte le nombre de conseillers présents à 55.*

Il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide par 53 oui et 1 abstention

- de valider le nouveau règlement communal et son annexe tarifaire sur la distribution de l'eau ;
- de valider le nouveau règlement communal et son annexe tarifaire sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

## **5.2 Sur le préavis n° 2022/20 « Remplacement du tracteur forestier »**

Le rapport ayant été envoyé 5 jours avant la séance du Conseil à tous les conseillers et, comme le permet l'article 72 du règlement, M. le conseiller Pierre Carminati donne lecture uniquement des conclusions du rapport établi pour la commission ordinaire.

M. le conseiller Bernard Pulfer donne également lecture uniquement des conclusions du rapport établi pour la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide par 53 oui et 1 non

- d'autoriser la Municipalité à remplacer son tracteur forestier ;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 465'000.-- ;
- d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de fr. 232'400.-- par le débit du compte 9282.001 « forêts, investissements » ;
- de porter à l'actif du bilan le solde de fr. 232'600.-- sous la rubrique « mobilier, machines et véhicules », compte 9146.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 23'260.-- par an ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.

## **6. Budget 2023**

M. le conseiller Christophe Barbezat lit la première partie du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte. Le budget est examiné page par page. Les remarques de la commission des finances sont lues au fur et à mesure par M. le conseiller Christophe Barbezat puis la parole est donnée aux membres présents s'ils ont des remarques.

### Page 8

Au compte 111.3090.002 « Formation professionnelle », Mme la conseillère Marielle Kohli demande des détails sur le montant de fr. 10'000.-- budgétisé.

M. le Syndic précise que ce montant concerne les cours informatiques qui seront offerts aux collaborateurs de l'administration. Ce montant a été passé en bloc et non pas par dicastère et englobe toutes les personnes qui travaillent au sein de l'administration (Greffes, Service technique, Contrôle des habitants et Bourse communale).

### Page 10

Le Conseil communal ayant demandé à plusieurs reprises que les nouveaux postes de travail ainsi que l'augmentation de postes de travail soient présentés aux conseillers via un préavis, Mme la conseillère Carole Guérin désire déposer un amendement au nom des groupes PLR et PAI-UDC pour le compte no 112.3011 « Traitements ».

Cet amendement tend à ce que l'augmentation du taux d'activité de la déléguée à l'énergie soit retirée du montant des traitements et le montant du poste adapté en conséquence.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. le municipal Michael Dupertuis rappelle que, dans la situation actuelle due à la crise énergétique et climatique, de nombreux défis et chantiers sont en cours. La Municipalité se doit et a une volonté d'agir de manière forte. Le 20% supplémentaire proposé est bien investi (gestion de la planification énergétique territoriale, gestion pour le maintien du label « cité de l'énergie », gestion du fonds durable mis en place, développement du plan climat, etc.). Couper cet élan serait dommage. Il demande au Conseil de ne pas suivre cet amendement.

M. le conseiller Christoph Roesler indique que l'amendement déposé n'est pas contre l'augmentation du poste mais que le Conseil ne désire plus que les engagements passent par une simple ligne au budget. Il demande donc de soutenir l'amendement tel que présenté.

M. le conseiller David Fankhauser comprend les remarques figurant dans le rapport de la COFIN et l'amendement déposé, mais il estime qu'il est trop tard pour aller contre ces volontés d'engagement. Il encourage à refuser l'amendement proposé pour donner la possibilité à la Municipalité et aux chefs de service de faire au mieux leur travail au vu des nombreuses demandes et projets en cours et à venir.

M. le conseiller Marc Mundler abonde dans le sens de M. le conseiller David Fankhauser et encourage le Conseil à refuser cet amendement, tout en précisant qu'à l'avenir, comme indiqué dans le rapport de la COFIN, tout nouveau poste ou augmentation de poste devra passer par un préavis.

M. le conseiller Pierre Athanasiadès précise également que la COFIN refusera à l'avenir tout nouvel engagement qui ne fera pas l'objet d'un préavis. Pour ce qui est des engagements figurant au budget 2023, il encourage le Conseil à les accepter et à refuser les amendements y relatifs.

Mme la conseillère Carole Guérin comprend les arguments de M. le municipal Michael Dupertuis mais rappelle que ce n'est pas la première fois que la Municipalité procède de la sorte et estime que le Conseil ne doit pas laisser passer une fois de plus ces nouveaux postes sans préavis. Elle maintient son amendement et encourage le Conseil à l'accepter.

Comme expliqué par M. le municipal Michael Dupertuis, M. Marc Mundler estime que la situation actuelle nécessite cette augmentation de poste. Il estime que l'avertissement a été fait à la Municipalité pour l'avenir. Il réitère son encouragement à refuser l'amendement.

Mme la conseillère Gaëlle Valterio relève également la problématique de ne pas présenter de préavis pour les divers engagements figurant au budget. Concernant le présent amendement, elle estime que le 20% demandé pour le poste en question est nécessaire pour répondre aux nombreux défis en lien avec la situation énergétique. Pour cette raison, elle est d'avis de refuser cet amendement.

M. le conseiller Stefano Regazzoni comprend que la création de postes de travail est une charge importante. Toutefois, il est d'avis que les préavis sont indispensables seulement pour prendre des décisions politiques, à décider d'investissements, de vente et d'achat de biens dans la commune. Il trouve assez normal, sauf cas spécifique, que les engagements passent via le budget. Pour simplifier la tâche et pour plus de clarté, il suggère, à l'avenir, que les engagements proposés via le budget soient détaillés via un chapitre y relatif (description du poste, besoins, etc.), afin que la commission des Finances puisse clairement rapporter.

Suite à la demande du Conseil d'établir un plan d'engagement pour les années futures, M. le Syndic fait part du fait que, depuis l'engagement, le 1<sup>er</sup> juillet 2022, de l'assistante en ressources humaines, Mme Carla Berdayes, la Municipalité a décidé :

- o d'élaborer un nouveau tournus des équipes de déneigement, nouvelle organisation mise en place cet automne ;
- o d'entreprendre un travail conséquent pour l'établissement des cahiers des charges et d'une nouvelle procédure pour les évaluations du personnel.

En ce qui concerne les engagements de personnel sans dépôt de préavis et les remarques figurant dans le rapport de la COFIN, il relève que les engagements de nouveaux collaborateurs via la voie du budget est la pratique la plus courante dans les communes vaudoises et que ce n'est pas une exception bellerine.

Pour l'heure, il informe que la Municipalité ne prévoit pas d'autres engagements supplémentaires que ceux proposés dans le budget. En cas de besoin avéré, la demande sera faite via un préavis ou si celle-ci coïncide avec la période du budget, la Municipalité sera plus précise dans la description du poste et des besoins.

Il relève également que l'augmentation de la population a une forte incidence sur le volume de travail dans les divers services communaux.

Il encourage donc à refuser cet amendement et à accepter le budget tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de cet amendement qui demande *que l'augmentation du taux d'activité de la déléguée à l'énergie soit retirée du montant des traitements et le montant du poste adapté en conséquence.*

Cet amendement est refusé par 33 non, 18 oui et 3 abstentions.

## Page 12

Mme la conseillère Marielle Kohli demande des explications par rapport au compte 152.3170.002 « Commission culturelle », soit sur le montant budgétisé de fr. 70'000.--.

M. le Syndic précise que la diminution du montant est due à l'organisation du Billy Kids Festival qui aura lieu tous les deux ans, soit la prochaine fois en 2024.

Mme la conseillère Marielle Kohli relève que l'augmentation du montant attribué à la Commission culturelle pour permettre l'organisation de cet événement s'élevait à fr. 45'000.-- en 2022. Cependant, dans le budget 2023, seuls fr. 25'000.-- ont été retirés.

M. le Syndic indique que le montant budgétisé correspond au programme de la Commission culturelle pour 2023.

Concernant la remarque dans le rapport de la COFIN par rapport au Centre des Jeunes « Le Minot », compte 151.3653.005, M. le Syndic nous informe que l'AG a eu lieu le 25 novembre dernier. Le Centre des Jeunes est en pleine réorganisation en synergie avec le Centre des Jeunes d'Aigle. Une présentation de leurs différents projets doit être faite à la Municipalité qui se positionnera sur une éventuelle participation financière et sur le remboursement d'une partie de la subvention de fr. 50'000.--.

#### Page 14

Considérant que le développement du service de réseau de bus d'agglomération n'est pas maîtrisé et afin de provoquer une discussion avec l'entreprise concessionnaire, M. le conseiller Olivier Rouvé dépose, au nom des groupes PLR et PAI-UDC, un amendement visant à réduire au compte 180.3517 « Transports Publics » de fr. 60'000.-- le montant de fr. 1'962'800.-- porté au budget 2023 pour l'inscrire à fr. 1'902'800.--. Cette réduction de fr. 60'000.-- doit se faire sur la part allouée à MobiChablais qui est de fr. 660'000.-- et devra être abaissée à fr. 600'000.--.

M. le conseiller Marc Mundler attire l'attention du Conseil que le montant avancé dans l'amendement ne correspond pas au budget. Celui qui figure dans le budget est de fr. 1'920'300.-- et non pas de Fr. 1'962'800.--.

M. le municipal Michael Dupertuis trouve dommage d'accepter cet amendement. Notre commune, dès son entrée dans le réseau MobiChablais, a explosé tous les scores. De nombreuses personnes l'utilisent fréquemment pour leurs déplacements professionnels et scolaires. Il est cependant conscient qu'il y a encore des améliorations à apporter. Des séances sont d'ailleurs régulièrement organisées avec les TPC pour régler les problèmes. L'augmentation dans le budget est liée aux frais énergétiques supplémentaires.

Pour le même compte 180.3517 « Transports publics », Mme la conseillère Marielle Kohli demande si, pour les années à venir, il est possible d'avoir le détail des diverses prestations et non pas un montant global.

M. le municipal Michael Dupertuis précise que le détail figure à la page 15, soit les lignes régionales, MobiChablais et Solalex.

Mme la conseillère Marielle Kohli demande si, pour suivre l'évolution d'année en année, il est possible d'avoir une ligne pour chaque prestation dans le budget et non pas dans les remarques. M. le municipal Michael Dupertuis regardera avec la Bourse communale et le municipal des finances la possibilité de répondre à cette demande pour le prochain budget.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote dudit amendement.

Mme la conseillère Marielle Kohli n'est pas d'accord de voter un amendement dont les chiffres ne sont pas corrects.

L'amendement en question est corrigé par M. le conseiller Olivier Rouvé. Il est donc procédé au vote de ce dernier qui stipule : *au compte 180.3517 « Transports Publics » de réduire de fr. 60'000.-- le montant de fr. 1'920'300.-- porté au budget 2023 pour l'inscrire à fr. 1'860'300.--. Cette réduction de fr. 60'000.-- doit se faire sur la part allouée à MobiChablais qui est de fr. 660'000.-- et devra être abaissée à fr. 600'000.--.*

Cet amendement est refusé par 37 non et 17 oui.

Par rapport au compte 160.4066 « Taxe communale de séjour », Mme la conseillère Circé Barbezat-Fuchs demande si, dans cette taxe de séjour, le surplus Airb&b est compté.

M. le municipal Emmanuel Capancioni indique que le montant est dérisoire pour Bex et qu'il n'a pas été intégré.

*Mme la conseillère Sylviane Zuber demande à revoir le détail des votes relatif à l'amendement voté précédemment car le nom de Julien Desarzens y figurait alors que ce dernier est excusé. M. le Président informe le Conseil que la zapette du conseiller Vincent Monnard étant introuvable, il utilise exceptionnellement celle de M. le conseiller Julien Desarzens.*

Page 16 : pas de remarque

Page 18 : pas de remarque

Page 20 : pas d'autre remarque que celle de la COFIN

Page 22

M. le conseiller Christophe Simeon désire déposer un amendement par rapport au compte 320.3142.009 « Routes diverses » et plus précisément pour la route d'Eusanne. Il estime qu'en échange des terrains, en vertu de la convention que la Commune et la Société d'alpage ont signée, la Société d'alpage doit assurer les frais d'entretien de ces derniers y compris les routes d'accès. Il demande donc que le solde de la facture de la route d'Eusanne soit intégralement pris en charge par la Société d'alpage, conformément à la convention qui la lie à la Commune et que la somme inscrite au budget soit déplacée au compte 320.4356.

M. le municipal Pierre-Yves Rapaz confirme que la Société d'alpage doit assurer les frais d'entretien des pâturages, chalets d'alpage ainsi que des routes d'accès à l'exception de la route d'Anzeinde. Dans le cas de la route d'Eusanne, il s'agit du début de la route (environ 1km) dont plus de 500m sont en forêt. Il s'agit d'un entretien lourd, raison pour laquelle elle est entretenue par le service forestier. Le dossier est en main des AF pour savoir si un octroi de subvention est possible.

La discussion n'étant plus demandée, il est passé au vote de cet amendement qui stipule : *déduction faite des subventions fédérales et cantonales figurant au compte 320.4516, le solde de la facture de la route d'Eusanne doit être intégralement pris en charge par la Société d'alpage, conformément à la convention qui la lie à la Commune. La somme inscrite au budget doit être déplacée au compte 320.4356 « Travaux pour particuliers et tiers ».*

Cet amendement est refusé par 35 non, 9 oui et 10 abstentions.

Page 24 : pas d'autre remarque que celle de la COFIN

Page 26 : pas d'autre remarque que celle de la COFIN

Page 28

Par rapport au compte n° 440.3161 « Parking paroisse catholique », Mme la conseillère Marianne Marsden désire savoir s'il y a eu des négociations avec la Paroisse catholique pour une utilisation à bien plaisir du parking, notamment au vu des investissements faits par la Commune dans le cadre des travaux de réfection de l'église.

M. le municipal Pierre-Yves Rapaz indique qu'il existe un bail avec la Paroisse catholique pour ce parking, raison pour laquelle la Commune est tenue de payer le montant de fr. 6'000.-- par année pour quelques années encore. L'église et le parking sont deux choses distinctes.

En ce qui concerne le compte 440.3145 « Entretien et aménagement parcs et cimetière », Mme la conseillère Annelise Cretton espère que la Municipalité a réfléchi à un emplacement pour mettre des petites plaquettes au nouveau jardin du souvenir.

Page 30 : pas d'autre remarque que celle de la COFIN

Page 32 : pas de remarque

Page 34 : pas d'autre remarque que celle de la COFIN

Page 36 : pas d'autre remarque que celle de la COFIN

Page 38 : pas de remarque

Page 40 : pas d'autre remarque que celle de la COFIN

Page 42 : pas de remarque

Page 44 : pas de remarque

Page 46 : pas d'autre remarque que celle de la COFIN

Page 48 : pas d'autre remarque que celle de la COFIN

Page 50

Concernant le compte 822.3656 « Subventions liées au développement durable », Mme la conseillère Marianne Marsden aimerait savoir si la somme budgétisée de fr. 100'000.-- en 2022 a été entièrement utilisée.

M. le municipal Michael Dupertuis confirme que le 100% du montant a été utilisé et même plus puisque des subventions ont été octroyées pour fr. 145'000.--, tout en restant dans le budget du compte 822. Il précise que la réserve de fr. 330'000.-- qui avait été prévue en cas de dépassement du budget n'a pas été touchée.

Page 52 : pas de remarque

Page 54

La crise énergétique ayant eu des répercussions sur le budget, puisque une hausse des charges a été constatée pour tous les bâtiments publics, M. le conseiller Sébastien Sollberger demande quelle est la stratégie mise en place par la Municipalité pour arriver à un équilibre et être bénéficiaire d'une politique de sobriété et d'économie d'énergie garantissant la durabilité de notre société.



M. le municipal Michael Dupertuis recommande d'aller consulter le site internet [www.bex.ch/durable](http://www.bex.ch/durable) qui renseigne sur toute la stratégie communale en matière de développement durable (planification énergétique jusqu'en 2035).

Page 56 : pas de remarque

Page 58

Mme la conseillère Annelise Cretton a constaté au compte 350.067 « Garage et studio des Plans » non seulement une hausse des frais d'électricité mais également une nouvelle ligne liée au chauffage. Elle demande si auparavant il n'y avait pas de chauffage.

M. le municipal Jean-François Cossetto fait savoir que le studio des Plans des Plans a été équipé d'un chauffage à pellets.

Par rapport au compte 350.068.3141 « Entretien du chalet de Bovonne », M. le conseiller Christophe Simeon a constaté une hausse projetée pour les travaux de réfection du toit du chalet du ski-club (fr. 98'000.-- alors qu'au budget 2022 le montant prévu était de fr. 55'000.--). Il aimerait avoir des informations à ce sujet.

M. le municipal Jean-François Cossetto indique que la hausse est due à plusieurs facteurs. Suite à une nouvelle norme entrée en vigueur, une couche de Fermacell doit être rajoutée au niveau de la couverture. En ce qui concerne les tavillons qui ont été fournis par la Commune, l'entier de ces tavillons ont été payés par l'entreprise au service des forêts et l'entreprise refacturera la totalité de son travail y compris la fourniture des tavillons.

M. le municipal Pierre-Yves Rapaz précise que le bois fourni à l'entreprise a été vendu à fr. 270.-- le m3.

Page 60 : pas de remarque

Page 62 : pas de remarque

Page 64 : pas de remarque

Page 66 : pas d'autre remarque que celle de la COFIN

Page 68 : pas de remarque

Page 70 : pas de remarque

Page 72

Concernant le compte 580.700.3153 « Entretien des orgues », M. le conseiller Olivier Rouvé a constaté qu'un montant de fr. 19'500.-- a été prévu pour un humidificateur. Il s'en étonne et demande si c'est vraiment nécessaire.

M. le municipal Jean-François Cossetto précise que ce changement a été vivement recommandé pour le bon fonctionnement de l'orgue.

Pages 74 à 86 : pas de remarque

Le budget ayant été détaillé page par page, une discussion générale est ouverte sur l'ensemble du budget.

Bien que l'on constate un budget déficitaire, Mme la conseillère Gaëlle Valterio relève que toutes les charges du budget soit stagner, soit sont en hausse, sauf pour les postes culture et sport qui sont en baisse. Elle encourage en conséquence la Municipalité à ne pas abandonner les investissements dans les domaines culture et sport afin que la commune ne devienne pas une cité dortoir.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du budget.

Le Conseil communal de Bex par 49 oui et 5 abstentions

- d'adopter le budget ordinaire pour 2023 comprenant :

Total des charges fr. 41'448'030.00

Total des revenus fr. 39'482'180.00

Excédent présumé des charges fr. 1'965'850.00

## **7. Motions, postulats, interpellations**

### **7.1 Interpellation de Mme la conseillère Annelise Cretton du groupe Socialiste intitulée « Cimetière »**

Mme la conseillère Annelise Cretton lit le titre de son interpellation « Cimetière ».

Plus de 5 conseillers appuyant cette interpellation, il est procédé à la lecture de cette dernière.

M. le Syndic, d'entente avec la Municipalité, apporte une réponse immédiate.

Il confirme que le nouveau règlement est en vigueur et qu'il est très précieux pour gérer de manière efficace les inhumations actuelles et la problématique des anciennes tombes. Des courriers ont été envoyés aux familles pour l'entretien des tombes laissées à l'abandon. Le service des parcs et jardins a commencé un travail de débroussaillage de ces anciennes tombes qui s'intensifiera l'année prochaine.

La réponse immédiate de la Municipalité est acceptée par le Conseil et l'interpellation est classée.

## **8. Communications de la Municipalité**

En ce qui concerne le nouveau plan d'affectation communal, M. le municipal Michael Dupertuis nous informe avoir enfin reçu des retours du canton mais que les discussions sont toujours en cours. Durant cette phase, ce nouveau plan ne peut toujours pas être publié. Il encourage donc les propriétaires qui auraient un projet de construction sur une des parcelles concernées à se renseigner auprès du service technique. Si tout se passe comme prévu, une mise à l'enquête est espérée durant l'été 2023, précédée d'une phase de communication auprès de la population (séances publiques).

Mme la municipale Carmen Dubois nous informe que le bâtiment sis à l'avenue de la Gare 14, propriété de l'ARASAPE, a été vendu au 17 octobre 2022 pour un montant de fr. 2'675'000.--.

M. le municipal Emmanuel Capancioni nous informe que :

- des travaux ont été réalisés à la route de Massongex, direction Domaine du Rhône (rive droite) par la commune de Monthey pour le doublement des conduites d'eau potable Bex-Monthey (239,85 m) ;
- concernant les travaux à la route de l'Allex, la couche provisoire sera faite ces prochains jours et la route sera rouverte pour les fêtes.

M. le municipal Pierre-Yves Rapaz

- remercie le Conseil d'avoir accepté le préavis pour le remplacement du tracteur forestier ;
- informe que la vente de sapins de Noël (avec distribution de vin chaud) aura lieu le vendredi 16 décembre 2022 sur la Place du Marché, dès 08h30 ;
- nous fait part que les teams de déneigement ont été modifiés avec un nouveau mode de fonctionnement (équipes par secteur) avec rotations qui permet de laisser en principe une personne durant une semaine au repos (sauf en cas de conditions extrêmes) ;
- informe qu'il avait été prévu d'équiper le véhicule du service des forêts Nissan Navara, qui date des années 1980, d'une lame à neige et saleuse, mais l'état du véhicule aurait nécessité des réparations et réfections dont les coûts ont été estimés entre fr. 8'000.-- et fr. 10'000.-- pour supporter les équipements. Un véhicule de remplacement d'occasion, déjà équipé d'une lame à neige et saleuse (Ford Ranger avec un pont), a été trouvé pour fr. 28'000.--, ce qui occasionnera une dépense supplémentaire dans les comptes 2022.

## **9. Vœux et demandes de renseignements**

### **9.1 Vœux et demandes**

Faisant référence à la motion du groupe Avançons Ouverture déposée durant l'automne en lien avec les taxes de séjour et les synergies à trouver avec l'office du tourisme, M. le conseiller David Fankhauser demande des informations à M. le municipal Emmanuel Capancioni par rapport à la démission de Mme Sylvie Berger qu'il trouve regrettable.

M. le conseiller Christophe Simeon demande à Mme la municipale Carmen Dubois ce qu'il en est au niveau de l'accès à la piscine d'Ollon et des camps de ski ainsi que les heures de sports, questions demeurées ouvertes lors du dernier conseil.

Suite à la réponse apportée par M. le Syndic à l'interpellation de Mme Annelise Cretton par rapport au cimetière, Mme la conseillère Anne Bielman demande s'il a été prévu de mettre des plaquettes dans le nouveau jardin du souvenir.

En lien avec l'entrée en vigueur le 2 novembre du décret visant à diminuer la consommation d'électricité, Mme la conseillère Carole Guérin demande ce qui a été entrepris par la Commune auprès des commerçants au sujet de la pénurie énergétique et notamment pour l'éclairage des vitrines.

Par rapport à la hausse des coûts d'électricité, elle demande si la commune prend une partie, comme les autres communes, de son électricité dans les marchés libres ou uniquement via les sociétés que l'on connaît.

Mme la conseillère Marianne Marsden demande :

- auprès de qui doit-on s'adresser en cas de problème au Centre Sportif ;
- à M. le municipal Michael Dupertuis ce qu'il en est par rapport à l'établissement de la brochure sur la valorisation et la gestion des déchets et si une séance est prévue prochainement pour la commission en charge de ce sujet ;
- à M. le municipal Daniel Hediger s'il encourage la population à compléter le sondage online sur la police, ce dernier n'ayant pas communiqué sur le sujet.

M. le conseiller Sébastien Sollberger demande si les coupures d'électricité intervenues le 13 décembre 2022 sont normales ou quelles en étaient les causes.

## **9.2 Réponses de la Municipalité**

Concernant la pénurie énergétique et l'éclairage des enseignes et vitrines, M. le municipal Michael Dupertuis informe qu'un courrier a été envoyé à toutes les entreprises bellerines leur rappelant les mesures à prendre et les conséquences en cas de non respect. M. le municipal Daniel Hediger donne quelques éléments supplémentaires à ce sujet sur les mesures de sensibilisation mises en place par la Police.

Par rapport à la brochure sur les déchets, M. le municipal Michael Dupertuis avoue avoir dû mettre des priorités mais espère pouvoir attaquer cette thématique au début 2023.

Concernant les coupures d'électricité, il n'a pas eu d'information à ce sujet. Il sait que les FMA sont en train de poser des compteurs intelligents, ce qui pourrait expliquer des coupures d'électricité. En complément, M. le conseiller Pierre Athanasiadès informe que l'une des coupures a été causée par la chute d'un arbre.

M. le municipal Daniel Hediger rappelle qu'il avait fait passer le message par rapport au sondage sur la Police du Chablais vaudois lors de la séance du Conseil du mois d'octobre. Il encourage évidemment tout le monde à le compléter.

Pour ce qui est des plaquettes pour le nouveau jardin du souvenir, M. le Syndic indique que ce point sera repris en séance de Municipalité et une décision sera prise à ce sujet.

Par rapport au Centre Sportif, M. le municipal Jean-François Cossetto rappelle que c'est aux sociétés qu'incombe la responsabilité d'éviter que ces jeunes rentrent dans les salles et qu'en cas de non respect, la Police doit être appelée. Il profite de l'occasion pour informer le Conseil qu'au cours du premier trimestre 2023, une nouvelle organisation sera mise en place au niveau des concierges et notamment par un tournus en soirée qui permettra une présence jusqu'à la fermeture des différents Centres Sportifs.

Concernant les marchés libres au niveau de l'électricité, M. le municipal Michael Dupertuis informe que seul un bâtiment (Centre Sportif) est sur marché libre et que les contrats courent sur une durée de trois ans. Par contre, pour rappel, ce bâtiment vient d'être équipé de panneaux photovoltaïques, ce qui devrait diminuer fortement les coûts.

Mme la municipale Carmen Dubois indique que la commune d'Ollon n'a pas l'intention, à ce jour, de supprimer les accès à la piscine d'Ollon pour les élèves bellerins et que les journées à ski comptent naturellement comme heures de sport.

M. le municipal Emmanuel Capancioni ne comprend pas trop l'intervention du conseiller David Fankhauser par rapport à la démission de Mme Sylvie Berger à l'office du tourisme. Il estime avoir fait tout ce qui était de sa compétence pour créer des synergies avec la commune et que l'on ne peut pas retenir les gens. Son départ est certainement dû à sa surqualification.

Pour terminer, M. le conseiller Christoph Roesler nous fait part de sa démission du Conseil pour le 31 décembre 2022.

Tous les conseillers ayant eu réponse à leurs questions, M. le Président annonce que les jetons de présence du présent Conseil seront versés à l'Association Jan & Oskar (association qui œuvre pour permettre et encourager la scolarisation des enfants défavorisés en Thaïlande). Il donne rendez-vous à l'ensemble du Conseil le 8 mars 2023 et prie les conseillers de ne pas oublier de rendre leur zappette et souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. La séance est levée à 21h30. Cette dernière est suivie d'une agape.

Au nom du Conseil communal :

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Sarda

Martine Payot